



Déscolarisation d'un enfant de 7 ans par l'école elle-même

Par **roblot**, le **01/02/2011** à **15:45**

Bonjour,

Suite à un rdv avec l'enseignante de mon fils(en CP) concernant ses difficultés d'apprentissage, celle-ci a proposé de le garder seulement les après-midi (alors que les activités "intellectuelles" ont lieu le matin dans cette structure)et à condition qu'il soit suivi en CMPP le reste du temps, proposition que nous avons dûment refusée.

J'ai reçu un avis de déscolarisation dès le lendemain, vendredi, dans la boîte aux lettres sans timbre(donc sans AR) qui prenait effet le lundi suivant.

Ce dernier explicite que les difficultés de mon enfant "dépassent le cadre de leurs compétences".

L'école est privée, méthode Steiner Walford, est hors contrat avec l'Education Nationale.

J'oubliais, les enfants sont au nombre de 10 dans la classe!

Aujourd'hui, mon fils n'a plus d'école ; l'Inspection Académique n'a pas de réponse à me donner.

L'école est-elle dans son bon droit ?

Merci de votre aide!

Par **mimi493**, le **01/02/2011** à **17:06**

C'est une école privée, relisez le contrat qui vous lie à elle. Le rectorat n'a rien à voir dans l'histoire.

Il vous reste à inscrire votre enfant dans une autre école privée ou à l'école publique de votre

secteur scolaire. Mais vous auriez tout intérêt à suivre le conseil de l'école, c'est à dire faire prendre en charge votre enfant , le faire diagnostiquer car un handicap pris très tot peut se compenser, alors que les parents niant le problème bousille la vie de l'enfant définitivement

Par **roblot**, le **01/02/2011 à 18:51**

Là n'est pas mon questionnement.

De plus, pour me demander un entretien, l'enseignante a stipulé dans son courrier qu'elle envoyait une copie à l'Inspection Académique.

Voilà 4 ans que mon fils est suivi, il n'a pas de handicap reconnu si ce ne sont que des troubles du langage, de la dysphasie.

L'école peut demander la déscolarisation d'un enfant mais pas du jour au lendemain, sans préavis!

La scolarité est obligatoire depuis l'âge de 6 ans, le déscolariser de cette façon est il me semble, discriminatoire!

Merci de répondre seulement si vous avez des réponses probantes.